

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 mai 2010, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Raymonde Lévesque et le conseiller Rodrigue Roy sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux des 8 avril et 19 avril 2010 tels que lus et présentés.

4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2010-05- 64

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski** dans le cadre de leur campagne de financement 2010 afin d'acquérir de nouveaux équipements.

- DEMANDE DE DON

2010-05- 65

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à la Fondation de l'école Le Mistral de Mont-Joli** dans le cadre des Galas du mérite scolaire de fin d'année qui auront lieu les 8 et 21 juin 2010.

5- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

6- **APPROBATION DES COMPTES**

2010-05-66

Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$35 745.73 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

7- **DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL « ÉTATS COMPARATIFS »**

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010 à chacun des élus.

8- **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER**

La directrice générale, Louise Boivin, **dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement no 244** décrétant des travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis, le long de la route du Portage, comportant une dépense de 275 000\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans.

9- **SUBVENTION AUX ORGANISMES**

2010-05- 67

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise les **subventions suivantes aux organismes** : Cercle des fermières 150\$, Club des 50 Ans et plus 500\$, Comité d'établissement 300\$, Comité de Développement 500\$, le Journal La Grenouille 500\$ et le Comité des Loisirs 1600\$ (donné en janvier 2010). Les subventions pour les montants de 501\$ et plus seront remises sur présentation du rapport financier seulement.

10- **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2010-05-68

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme René Desrosiers comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de juin 2010 à novembre 2010 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

11- **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

2010-05-69

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **nomme le conseiller Michel Paris pour siéger au comité de développement de Sainte-Jeanne d'Arc** afin de permettre une bonne communication entre ces deux organismes qui travaillent au développement de notre municipalité ; le rôle de M. Paris sera d'informer, de consulter, de coordonner les efforts entre le conseil et le comité.

- 2010-05-70 12- **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DU BUREAU DE POSTE**
- Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **demande à la Société Canadiennes des Postes d'effectuer des travaux d'entretien au bureau de poste de Sainte-Jeanne d'Arc** afin d'empêcher la détérioration du bâtiment.
- 2010-05-71 13- **MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MITIS CONCERNANT LA PRÉPARATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT D'URBANISME EN AUTORISANT L'USAGE HABITATION DANS LA ZONE 2001**
- Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc mandate le service d'aménagement de la MRC pour **préparer un projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'usage « habitation » dans la zone 2001**, suite à une demande de construction résidentielle dans cette zone.
- 2010-05-72 14- **ABOLITION DU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL**
- Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **aboli le poste d'inspecteur municipal** et ce, à compter du 25 avril 2010.
- 2010-05-73 15- **CRÉATION DU POSTE « PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE »**
- Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la **création d'un nouveau poste saisonnier** (printemps à l'automne), temps plein, d'une durée d'environ 27 semaines à raison de 40 heures par semaine, soit **« préposé aux travaux de voirie et mécanique »**, à compter du 25 avril 2010. La date d'entrée en fonction d'un employé à ce poste sera déterminée par résolution à chaque année.
- 2010-05-74 16- **NOMINATION AU POSTE DE « PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE »**
- Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **nomme M. Magella Soucy au poste de « préposé aux travaux de voirie et mécanique » pour la saison estivale 2010** à compter du 25 avril 2010 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc et M. Soucy. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.
- 2010-05-75 17- **CRÉATION DU POSTE « PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE »**
- Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la **création d'un nouveau poste saisonnier** (printemps à l'automne), temps

plein, d'une durée d'environ 25 semaines, à raison de 40 heures par semaine, (et sur appel par la suite), soit « **préposé aux travaux de voirie** », à compter du 25 avril 2010. La date d'entrée en fonction d'un employé à ce poste sera déterminée par résolution à chaque année.

18- VARIA

A) **FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2010-05-76

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi no 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi no 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi no 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par : Michel Paris

Appuyé par : René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Danielle Doyer, députée de la circonscription de Matapédia.

B) ACHAT D'UNE CLEF DYNAMO-MÉTRIQUE

2010-05-77

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise l'achat d'un clef dynamo-métrique** pour les besoins au garage municipal et ce, au coût d'environ 600\$ taxes en sus.

C) APPUI AU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL DE STE-JEANNE D'ARC – PROJET SITE RÉCRÉATIF MULTIFONCTIONNEL

2010-05-78

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **appuie le Comité sportif et culturel de Sainte-Jeanne d'Arc** concernant leur demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural pour leur projet « site récréatif multifonctionnel ».

D) SITE INTERNET

Des informations ont été données aux élus par la directrice générale au sujet du site internet de la municipalité.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h12.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

